L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 29 JUILLET 1856.

Imprimé et publié par
[illegible] WEISSE & Co.,
PROPRIETAIRES:
[illegible] WEISSE, N. DUFOUR,
[illegible] VERGER, S. HARBY.

[illegible] No. 93, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 29 JUILLET.

ABONNÉS A LA SEMAINE.

[illegible]s de l'ABEILLE sont autorisés à [illegible] abonnements à la semaine, à raison de [illegible] six numéros. Il se [illegible] dans nos bureaux des [illegible] [illegible]

Les Candidats à la Présidence.

[illegible]

Dépêches télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Le commodore Stockton.

New-York, 25 juillet.—Le commodore Stockton s'est retiré de l'arène présidentielle en faveur de Millard Fillmore.

Les whigs de New-York.

Le comité central whig de l'Etat de New-York a convoqué une convention pour nommer des délégués à la convention nationale whig qui doit se réunir à Baltimore.

Washington.

Washington, 25 juillet.—Le sénat a voté un bill ordonnant le paiement d'avance des frais de port sur les imprimés.

M. Burlingham est arrivé ici et a dû fournir un cautionnement de $5000. M. Campbell, de l'Ohio, est sa caution. M. Brooks est allé aux sources de la Virginie.

Affaires du Kansas.

St Louis, 24.—Le colonel Lane est entré au Kansas à la tête de six cents hommes armés. On assure qu'un autre régiment essaiera de remonter le Missouri jusqu'au territoire.

Le général Harney et le [illegible] sont à Leavenworth.

Marchés.

New-York, 26.—Les farines sont fermes; celles du Sud valent de $7 50 à $9. Mess pork, $20 00; whiskey, 37 1/2 cts.

Cincinnati, 26.—Farines, $6 50 à $6; whiskey, 25 1/8 cts; sucre, 9 1/4 à 10 cts; cafés 11 1/4 cts; mélasse, 47 cts; huile de graisse, 85 cts.

Navigation intérieure.

Louisville, 26.—L'Ohio hausse lentement; 2 pieds 8 pouces d'eau dans le canal.

SECOURS AUX INONDÉS.

Une liste de souscription est ouverte au bureau de l'Abeille pour venir au secours des victimes de l'inondation en France.

COMBAT ENTRE LES INDIENS.—Les dernières nouvelles des Plaines nous apprennent qu'un combat sanglant a eu lieu récemment sur le chemin de Santa Fe, à l'endroit où les émigrants traversent la rivière de l'Arkansas, entre les Sacs et les Foxes d'une part et les Cumanches d'une autre. Ceux-ci ont été battus et se sont enfuis en laissant vingt-un morts sur le champ de bataille.

TEXAS.—Nous avons reçu hier des journaux du Texas jusqu'au 24 courant. Toujours des rencontres. Deux individus, Kerr et Glasscock, se faisant mutuellement une cible de leurs corps ont tiré l'un sur l'autre. Kerr a été légèrement blessé; Glasscock l'a été plus grièvement et on avait peu d'espoir de le sauver.

CONCERTS AU LAC.—Lehmann donnera désormais ses concerts le mardi et le vendredi, dans le jardin de l'Hôtel. On y entre par la première porte, celle sur laquelle on lit ces mots: *Ladies entrance*. Le dimanche, il y aura concert et danses.

On n'oubliera pas que le quatrième concert a lieu ce soir.

L'Italie et la presse anglaise.

La presse anglaise demande à grands cris la réforme des Etats Italiens, et si le gouvernement britannique insiste auprès de la France et de l'Autriche pour la réalisation des mesures qu'elle leur a proposées, de grands changements politiques ne peuvent manquer de s'opérer dans la péninsule. Nous allons reproduire quelques extraits des deux journaux les plus influents de Londres pour donner une idée de l'opinion en Angleterre.

On lit dans le *Morning-Post* du 30 juin, organe de lord Palmerston:

Le roi de Naples continue de suivre sa carrière de destruction avec une merveilleuse activité et une persévérance sans relâche que nous comprenons difficilement, nous, habitants du Nord. *Quos vult perdere Jupiter dementat.* Les avertissements du plus mauvais présage sont impuissants à lui faire comprendre le danger extrême de sa position. Le palais et la chaumière, la prison et le tombeau l'accusent également et l'accusent en vain. Son heure n'est pas encore venue. Tout ce qu'il y a d'honnête, tout ce qu'il y a de noble dans son royaume doit, pendant quelque temps encore, avoir à souffrir une tyrannie comparable à celle qui l'opprime depuis dix huit siècles, tyrannie qu'un génie malfaisant, qu'un esprit diabolique semble se porter à renouveler, si même il ne la dépasse pas. Combien de temps cela durera-t-il?

Nous savons parfaitement qu'une terrible responsabilité pèsera sur le gouvernement qui le premier tirera l'épée, car les nuages qui recèlent la foudre sont encore bas à l'horizon: mais il n'est personne qui ne s'aperçoive que l'élément révolutionnaire s'accumule au loin et d'une manière effrayante en Italie. Mais il semble qu'il resterait encore une chance, si l'on agissait promptement, d'éviter à Naples une commotion sanglante qui pourrait être suivie d'une guerre générale: ce serait que, comme le roi de ce beau pays a montré qu'il ne pouvait pas apprendre à régner, on pût lui persuader d'apprendre à se retirer. Son royaume pourrait alors trouver ce qui reste à faire.

On lit dans le même journal, sous la date du 1er juillet:

Le grand espoir de l'Italie est d'abord dans sa population, puis dans la justicieuse intervention des autres puissances. C'est, sans nul doute, une tâche fort délicate; mais rien ne s'oppose à ce qu'on l'entreprenne. Tout ce qui est avantageux et utile, si on le fait bien et à propos, sera possible, et l'Italie peut obtenir tous les bienfaits du gouvernement constitutionnel sans être exposée à ces épouvantables convulsions qui, dans la plupart des autres pays, ont accompagné la naissance de la liberté.

S'il n'y a pas d'intervention du tout, que l'Autriche, alors, n'intervienne pas. Mais si, d'une part, il y a recours à l'intervention autrichienne, est-il, de l'autre part, juste que la France et l'Angleterre se tiennent à l'écart? Si on doit laisser le roi et ses sujets se débattre entre eux, très bien: c'est du moins une proposition intelligente, sinon sage. Mais si l'une des parties doit amener à la lutte une force étrangère, pourquoi donc l'autre n'en ferait-elle pas autant?

L'Angleterre s'est toujours prudemment refusée à intervenir entre un gouvernement étranger et la nation; mais il est des limites à une abstention de ce genre. Il est des circonstances où l'intervention devient un devoir. Nous avons trop lieu de craindre que l'Italie ne fournisse bientôt une semblable occasion.

On lit dans le *Times* du 1er juillet:

C'est à la fois un scandale et un reproche qui pèsent sur la France et l'Angleterre que leur impuissance ou leur répugnance à en finir une bonne fois, d'un bras fort, avec des abominations comme celles qui, tous les jours et toutes les heures souillent les belles rives de la baie de Naples! Pourquoi les deux gouvernements de France et d'Angleterre, également intéressés, n'agissent-ils pas de concert à délivrer la population de l'Italie méridionale des souffrances si téméraireraent infligées par un petit monarque, dont la conduite ne semble pas avoir d'autre excuse qu'une aberration mentale partielle? Pour remédier à un tel état de choses, la France et l'Angleterre n'ont qu'à exprimer leur volonté. Ne pas le faire serait inexcusable!

LES INDIENS DU KANSAS.—D'après une correspondance du *Missouri Republican*, les Indiens Kickapous, après avoir reçu le paiement de leurs annuités, ont malheureusement trouvé à leur portée des marchands de whiskey, prêts à profiter de l'occasion, malgré la défense de la loi. Les sauvages ont échangé leur argent contre la liqueur perfide, qui a sur eux un effet plus terrible que sur les blancs. En proie à l'ivresse, qu'ils augmentaient encore en route par de fréquentes libations, ils sont retournés dans leur village, où ils se sont livrés aux plus bestiales fureurs, égorgeant et massacrant tout ce qu'ils rencontraient sans reconnaître amis, frères ni pères. On s'était empressé d'aller chercher l'agent de la tribu qui se trouvait alors à Saint-Joseph. Mais que pouvait-il seul contre ce débordement de sauvagerie, provoqué par le vice civilisé? Il aurait dû se trouver à son poste avant le moment du danger et prévenir le mal en écartant les empoisonneurs.

LOUISIANE.

Nous lisons dans l'*Avant-Coureur* de St-Charles:

ESCLAVAGE ET LIBERTÉ.—Il vient de se passer dans notre paroisse Saint-Charles, un fait que nous soumettons à la réflexion de messieurs les abolitionistes du Nord.

Par suite d'un jugement rendu par la Cour de District, plusieurs esclaves appartenant à M. Daniel Long, de St-Charles, furent déclarés libres.

Ordre fut donné au shérif d'annoncer aux esclaves qu'ils n'avaient plus de maître et qu'il pouvaient aller ou bon leur semblerait à partir de ce jour.

De tous ces esclaves, une seule, jeune mulâtresse de 15 à 16 ans, avait accompagné la famille de M. Long à St-Charles. Le shérif de notre paroisse l'envoya chercher par son député et lui lut la décision de la Cour.

—Vous avez le droit, lui dit-il, d'aller où bon vous semblera.

—C'est bien, dit-elle, je retourne chez ma maîtresse.

—N'aimeriez-vous pas mieux retourner près de votre mère, qui, elle aussi, est libre et vous attend.

—Ma mère, monsieur, c'est ma maîtresse, et esclave ou libre, je veux rester avec elle.

Le shérif fut obligé de la laisser retourner chez Mme Long, où du reste, elle sera plus heureuse qui partout ailleurs.

ACCIDENT.—La semaine dernière un accident est arrivé sur le railroad des Opelousas. Le conducteur d'un convoi de wagons chargés de terre et heureusement sans passagers, ne s'est pas aperçu que le pont du canal de la ville à Jefferson était ouvert, de sorte que, conducteur, locomotive et wagons ont pris un bain dans le canal. Ce conducteur a eu la chance de se sauver, mais ce n'est pas étonnant, car le proverbe dit qu'il y a un Dieu pour ceux qui ne boivent pas d'eau.

PLANT.—Dans les paroisses du nord-ouest de l'Etat, le plant de cannes a déjà atteint le prix de $225 l'arpent.

SUCRE.—Un planteur du Bayou Grosse-Tête a déclaré qu'il ne pensait pas que l'on fit cette année un seul boucaut de sucre dans les habitations situées sur ce cours d'eau. On peut par ce seul fait juger de ce que sera la récolte de sucre dans l'Etat.

COTON ET MAIS.—Le *Shreveport Southwestern* dit que le maïs et le coton ont une fort médiocre apparence dans le Nord de l'Etat. Une sécheresse persistante leur a causé un notable préjudice et la pluie seule pourrait maintenant les sauver dans certaines paroisses.

LE "VANDERBILT."—En attendant la mise à l'eau du fameux "Géant des Mers," le port de New-York vient de voir essayer le plus grand steamer transatlantique qui soit en ce moment à flot.

Ce navire, construit pour le compte de M. Vanderbilt, et qui porte son nom, ne jauge pas moins de 5,000 tonneaux. Sa longueur est de 335 pieds, son bau de 48, sa profondeur de cale de 32 et demi. Il peut porter 1,600 tonnes de charbon, 1,000 tonnes de marchandises, et quelques 400 passagers, outre 150 hommes d'équipage.

Cette ville flottante porte cinq ponts superposés, et l'intérieur est divisé en 16 compartiments étanches. Elle est mue par 2 machines d'une force nominale de 3,500 chevaux chacune, dont les cylindres n'ont pas moins de 90 pouces de diamètre avec 12 pieds de course. Les roues mesurent 42 pieds de diamètre, et ont fourni, dans l'excursion d'essai, 18 révolutions par minute, équivalant à une vitesse de 16 milles par heure; il est vrai que cette excursion a eu lieu dans la baie intérieure.

Le navire entièrement achevé aura coûté près d'un million de dollars.

Le "Vanderbilt" n'a point actuellement de destination fixe. Son entreprenant propriétaire l'a fait construire en prévision de la ligne qu'il se propose toujours d'organiser entre New-York et Liverpool.

LES DERNIERES CATASTROPHES.—Le nombre des victimes reconnues, de l'accident du "North Pennsylvania railroad" s'élève maintenant à 51, dit le *Courrier des Etats-Unis*. Il y a en outre six cadavres dont on n'a pu encore constater l'identité.

Le suicide de Vanstavorey, conducteur du train descendant qui a si fatalement rencontré le convoi d'excursion, est maintenant avéré. Ce malheureux n'a pu supporter la terrible responsabilité qui pesait sur lui, et il a mis fin à ses jours en avalant une forte dose d'arsenic. L'enquête pourrait cependant bien démontrer que sa faute a été moins grande qu'on ne l'avait dit d'abord. Ses ordres lui enjoignaient d'attendre 15 minutes à la station le convoi d'excursion, et de poursuivre ensuite sa route. Le convoi d'excursion, par contre, avait pour instruction de se garer sur un rail d'évitement, dès qu'il se trouverait en retard de plus d'un quart d'heure. Il y a là une question de minutes qui rendra assez difficile de préciser sur qui doit retomber le blâme le plus réel.

Le faubourg de Kensington, auquel appartenaient toutes les victimes, présente un aspect de deuil trop facile à imaginer. Samedi, des funérailles collectives ont été célébrées dans cette même église de St-Michel, à laquelle se trouve attachée l'école si cruellement décimée. La scène a été navrante.—Pendant l'allocution prononcée par un des prêtres officiants, surtout, les sanglots de l'auditoire entier l'ont à plusieurs reprises contraint de s'arrêter.

Tandis que ces tristes détails continuent à nous arriver de Philadelphie, les dépêches de Buffalo et de Détroit confirment qu'il n'a pas dû périr moins de 30 personnes dans l'incendie du steamer *Northern Indiana*, sur le lac Erie.

—Un vol d'une hardiesse insigne vient d'être commis dans une des principales églises de Madrid. A neuf heures du soir, quatre individus, mis avec une certaine élégance, ont frappé à la porte de la demeure du sacristain de l'église de San-Cayetano. Celui-ci a ouvert sans défiance, sa maison attenant à l'église se trouvant dans une des rues les plus fréquentées de la ville. Ces individus ont fermé avec empressement la porte sur eux et, le pistolet à la main, ont forcé ce malheureux sacristain de leur ouvrir les portes de l'église. Ils ont enlevé une somme d'argent, les vases sacrés les plus précieux, ont forcé le tabernacle, se sont emparés d'un riche ciboire qui contenait l'hostie; ils ont emporté le tout avec eux, ainsi que tout l'argent qu'ils ont trouvé dans la maison du sacristain. Ils se sont retirés paisiblement, et la police, avertie le lendemain seulement, n'a pu découvrir encore les traces de ces effrontés voleurs.

CHRONIQUE LOCALE.

Devant le recorder Stith.—Henry Wm Aspin et George Longwith a été ramené hier de la Mobile par l'officier Kearney, et conduit devant le recorder sous prévention d'avoir, à l'aide de faux prétextes, volé à Mme Sarah Hennings trois billets s'élevant à la somme de $1500. Un second affidavit l'accuse d'avoir enlevé, en outre, à cette dame, $250 et trois bagues en or évaluées à $15. Le tribunal a exigé un cautionnement de $1500 et fixé l'interrogatoire au 6 du mois prochain. Van Aspin agissait, dit-on, en qualité d'agent de la plaignante.

M. Castinedo a dû acquitter une amende de dix piastres pour avoir fait du tapage dans une pension bourgeoise de la rue Carondelet. Le recorder a exigé de plus un cautionnement pour répondre de sa bonne conduite.

Eliza McFay, arrêtée pour avoir troublé la paix de la rue Foucher, paiera une amende de cinq piastres ou ira passer un mois à la maison de travail.

B. Cunningham et Dan Shelly ont comparu devant le recorder pour avoir trop bu et fait du tapage. Ils ont reçu chacun une amende de cinq piastres ou seront, le premier vingt jours en prison, et le second un mois à la maison de travail.

Christopher McCarty, arrêté pour avoir assommé un homme dans la rue Constance, choisira entre une amende de dix piastres et vingt jours de prison.

John Hughes et John Ryan, ivrognerie et vagabondage.—Deux mois de maison de travail.

Caroline Clinton, Jane Linden et Mary Miller,—trois mois de maison de travail.

Devant le recorder par int. Holland.—Gerhart Isnier a été arrêté à la demande du président de la Banque des Citoyens, M. James Denegre, qui l'accuse d'avoir tiré, ce mois dernier, cinquante piastres de plus que le montant déposé en son nom, et affirmé l'accusé d'avoir voulu tromper l'institution.

Jean Allaña, accusé d'avoir menacé Julien Dabat, a fourni un cautionnement de $1000 pour répondre de sa bonne conduite.

Joseph Fernandez est accusé d'avoir débité des liqueurs alcooliques à Jules, nègre de M. Sousé,—cautionnement de $1000 en attendant l'interrogatoire.

Dominico Meza ou Rosa a été condamné à dix jours de prison pour avoir assailli M. James Scott, commis du bateau à vapeur Union.

French Charles et Bill Smith, arrêtés sous prévention de port d'armes et d'être suspects et dangereux, ont comparu devant le recorder. Charles a été acquitté. Smith a été envoyé en prison, faute d'un cautionnement de $1000 pour répondre de sa comparution devant la Première Cour de District.

Noyé.—M. Geo. Bowditch, passager du steamer *Cuba*, venant de Mobile, est tombé dans le Lac, dimanche soir, à la hauteur de l'île aux Chats et s'est noyé. Le capitaine fit arrêter la machine, mais il était trop tard, le malheureux avait disparu. Il est probable qu'il était tombé sous la roue du steamer. M. Bowditch était, dit-on, second d'un navire actuellement dans le Deuxième District.

Arrestations.—Norman P. Humphreys a été arrêté sous prévention d'avoir tué Patrick Lacy, il y a dix jours, à bord du *Grenada*. L'accusé était ingénieur et le défunt un des chauffeurs du steamer. L'instruction aura lieu devant M. Lusher, commissaire des Etats-Unis.

—La police a arrêté Edward Buckley, Denis Campbell, Sylvester Hooper et James H. Taylor. Le capitaine du bateau à vapeur *Fanny Bullitt* les accuse d'avoir volé, à bord, une montre et plusieurs autres articles.

Enregistrement.—Malgré les avertissements des journaux, on ne s'empresse pas d'aller se faire enregistrer au bureau de M. St-Martin. Le nombre des électeurs ne s'élevait, hier matin, qu'à 4,277. Nous croyons devoir rappeler à tous ceux qui ont l'intention d'exercer le droit de suffrage à la prochaine élection, qu'ils ne pourront voter qu'autant qu'ils seront munis d'un certificat et que leurs noms figureront sur la liste que M. St-Martin remettra aux commissaires de chaque district. La loi est positive à cet égard.

Enterrements dans les différents cimetières de la ville, dans la semaine expirée dimanche dernier:

Cypress Grove No 1	8
" No 2	8
Cimetière de l'Hôpital de Charité	7
" Catholique No 1	7
" No 2	10
des Odd Fellows	2
de Greenwood	2
Protestant	3
de St Louis (Pas de rapport)	
de St Vincent de Paule	24
de l'Asile St Joseph	9
St Patrick	26
de Lafayette	18
Total	124

Collége Commercial de Dolbear, rue du Canal, No 106.—De nouvelles classes d'écriture, de tenue des livres, d'anglais, de français, d'espagnol, d'allemand, d'arithmétique, de phonographie, etc., seront ouvertes, **cette semaine**. Ceux qui désirent être prêts pour la saison des affaires doivent commencer immédiatement.

FEUILLETON.

LES FILS DE FAMILLE

ROMAN

PAR M. EUGÈNE SUE.

XXV.

San-Privato, observant attentivement Jeane, lui dit après le départ de madame Dumirail:

Vous devez être bien affligée d'apprendre que ce monsieur Delmare, pour qui vous aviez tant d'affection et de confiance, est le meurtrier de votre père?

—Si j'avais connu mon père, ce n'est pas seulement l'invincible éloignement que doit maintenant m'inspirer monsieur Delmare que je ressentirais pour lui, ce serait de l'horreur, —répondit Jeane pensive.—Il fut un temps où la rupture de mes relations avec M. Delmare m'eût été très pénible.... mais, au risque de paraître ingrate, je l'avoue, cette rupture me laisse aujourd'hui presque indifférente....

—D'où vient ce changement chère cousine?

—Peut-être de ce que je ne partage plus l'aversion dont vous poursuivait monsieur Delmare.

—Vraiment?

—Oui, ce qui autrefois en vous me déplaisait, Albert, me plaît maintenant....

—Fi! la moqueuse!

—Je suis sincère....

—Voulez-vous me forcer de vous rappeler vos dédains altiers, vos sarcasmes sanglants!

—Tenez, mon cousin,—reprit la jeune fille après un moment d'hésitation,—il existe entre nous un malentendu....

—Lequel?

—Vous croyez avoir en votre présence la Jeane du Morillon, la fiancée de Maurice.... c'est une erreur....

—Comment?

—Cette Jeane-là est morte....

—Qu'est-ce à dire?

—Oui,—reprit la jeune fille d'un ton sardonique et amer,—oui, cette Jeane-là est morte.... morte subitement en un jour et en une nuit de douleur! Pauvre créature! on peut, sinon la regretter, du moins la plaindre.... elle était naïve, dévouée, loyale et fière. Elle avait, par instinct, l'horreur du mal, à ce point qu'elle le devinait sous les dehors les plus séduisants: voilà pourquoi vous lui causiez, Albert, autant de crainte que de répulsion, à cette pauvre Jeane! voilà pourquoi elle luttait de toutes ses forces contre l'inexplicable attrait que vous lui inspiriez. Epouse de Maurice, elle eût vécu, vieilli, heureuse et paisible, près de lui, dans leur chère retraite; mais un jour cette Jeane s'est vue odieusement indignement outragée, trahie, abandonnée.... alors, tout ce qu'il y avait en elle de bon, d'élevé, de généreux, s'est [illegible] d'un trait.... Ainsi que dans nos montagnes il suffit d'une nuit de gelée précoce pour que les fleurs d'automne se flétrissent et meurent.... ainsi elle est morte subitement, cette pauvre Jeane, à qui vous causiez tant d'aversion et de crainte, mon cher cousin!

—Et quelle est donc cette autre Jeane qui est là devant moi?—reprit en souriant San-Privato.—Elle me semble peut-être plus belle que la défunte.

—Ah! cette Jeane-là est.... ou sera, bientôt digne de vous apprécier selon vos mérites, mon Albert.... [illegible] elle [illegible] qu'une autre Jeane [illegible] ... l'attirer....

—Voilà une prompte et inconcevable métamorphose....

—Prompte, oui! inconcevable, non.

—Pourtant, chère cousine....

—Faut-il donc beaucoup de temps, beaucoup de réflexion pour se dire: A mon dévouement, à mon amour, on m'a répondu par la trahison, par le dédain, par l'outrage.... Eh bien! je rendrai trahison pour trahison, dédain pour dédain, outrage pour outrage. La méchante Jeane vengera sa sœur morte parce qu'elle était naïve et loyale! Que tant de candeur ou de niaiserie lui soit légère! Car, enfin, en songeant à quelle indigne créature elle a été sacrifiée, ne serait-on pas tenté de croire que l'effronterie, l'audace, le vice, donnent à la femme une empire que jamais elle n'obtiendrait par la modestie, la résignation et la vertu?.... S'il en était ainsi, ne risquerait-on pas de se dire: Assurons avant tout notre empire! soyons reines! et au lieu d'être l'esclave du bien, régnons, s'il le faut, par le mal!

—Ce serait hardi!

—Mon langage vous étonne, Albert?

—Beaucoup.

Moi aussi, je suis étonnée de ces étranges pensées, ainsi que bien d'autres qui, depuis la trahison de Maurice, naissent en mon esprit.... D'où me viennent-elles? je ne sais; mais du moins elles vous prouveront, je l'espère, que maintenant vous devez m'inspirer plus de sympathie que d'éloignement.

—Ah! Jeane, Jeane! il me faut appeler toute ma raison à mon aide pour ne pas me laisser prendre au piège enchanteur de vos coquetteries!

—Moi, coquette?

—Quoique vous disiez, je ne vous suis ni sympathique, ni odieux, ni indifférent.

—Que m'êtes-vous donc alors?

—Je peux vous être utile.

—A quoi?

—A vous venger de Maurice. Aussi vous efforcerez-vous de me tourner la tête en vous montrant à moi sous le piquant aspect de cette méchante Jeane, le plus ravissant démon qui puisse damner un honnête homme! Vous voulez me persuader que vous m'aimerez un jour peut-être, et ainsi m'attirer souvent ici, afin d'exaspérer la jalousie de Maurice.

—Un pareil calcul....

—Est fort simple, chère cousine; il faut seulement m'amener à continuer de jouer ce rôle de rival, commencé au Morillon; vous m'avez, si cela se peut dire, sous la main. Enfin, en raison des circonstances et de la haine qu'il me porte, la jalousie de Maurice peut devenir pour lui une torture atroce.

—Il ne m'aime plus. Il serait donc absurde à moi de chercher à lui inspirer de la jalousie!

—Si désaffectionnés ou si infidèles qu'ils soient, les hommes souffrent toujours dans leur orgueil lorsque la femme qu'ils ont dédaignée les dédaigne à son tour. Maurice, quoiqu'il vous ait sacrifiée à madame de Hansfeld, n'en ressentira pas moins les tortures de la jalousie, surtout s'il me croit son rival.... ainsi que vous voulez le lui donner à penser, dans l'espoir de le ramener à vous:.... car vous l'aimez encore, ma pauvre Jeane....

La jeune fille haussa légèrement les épaules, se recueillit pendant quelques moments, et dit à San-Privato, en attachant sur lui un regard profond et scrutateur:

—Albert, si vous m'aviez encore aimée, auriez-vous voulu de moi pour votre femme?

XXVI.

San-Privato, entendant Jeane lui demander soudainement s'il voudrait d'elle pour sa femme, parut d'abord stupéfait, puis très ému; mais bientôt, souriant, il se dit tout haut d'un ton de reproche:

—Sot que je suis de prendre au sérieux cette méchante raillerie!

—Rien de plus sérieux que mes paroles, je vous le jure.

—Vous voulez que je croie....

—Je veux que vous croyiez à mon serment, et, je vous le jure, je parle sérieusement, très sérieusement, en vous demandant si, dans le cas où vous m'auriez encore aimée, vous auriez voulu de moi pour votre femme.

—Ah! vous donner mon nom, vous consacrer ma vie!—reprit Albert avec entraînement,—c'eût été le plus ardent de mes vœux, mais....

—Mais.... j'ai aimé Maurice, et vous voulez un cœur qui vous ait appartenu et vous appartienne sans partage, et puis, enfin, vous ne m'aimez plus.

—Vous vous trompez, Jeane.

—Vous m'aimez encore?

—Je répondais à la première de vos objections que je voulais un cœur qui m'eût appartenu sans partage, et, à ce sujet, je vous disais: Vous vous trompez.

—Comment?

—S'il m'eût été permis d'opter entre ces deux bonheurs, Jeane, vous plaire tout d'abord et devenir l'objet de votre premier amour, ou bien vous déplaire d'abord et ensuite chasser de votre cœur un rival, j'aurais préféré ce dernier bonheur.

—Pourquoi cette préférence?

—Parce qu'il est plus facile, mais moins flatteur de séduire un cœur innocent de tout amour, que de triompher d'une passion déjà profondément enracinée.

—Ainsi, l'amour que j'ai éprouvé pour Maurice n'eût pas été un obstacle à votre désir de m'épouser, si vous eussiez été encore épris de moi?

—Loin de là, Jeane, ce mariage eût à la fois comblé mon amour et mon orgueil.

—Voyez un peu, pourtant!...... Si cette passion irrésistible dont vous me faisiez l'aveu l'autre jour, entre le ciel et l'abîme, en un péril de mort...... si cette passion qui devait vous survivre et lier nos âmes pour l'éternité devant Dieu; si cette passion sans fin, dis-je, eût seulement duré ce qu'il faut de temps à une rose pour naître, vivre et mourir, je pouvais espérer devenir madame San-Privato.

—Vous raillez; mais que voulez-vous, Jeane, à qui éteint le foyer, cendres froides.

—Et à qui le rallume, flamme ardente, n'est-il pas vrai, Albert?

—Certes.

—De sorte que, si je vous aimais, votre passion pour moi renaîtrait?

—A quoi bon cette question? Vous ne m'aimerez jamais.

—Qui sait?

—Moi, Jeane, je ne le sais que trop.

—Et si quelque jour je vous prouvais votre erreur?

—Je vous l'ai dit, vous ne me prendrez pas au piège de votre coquetterie, si enchanteur qu'il soit.

—Enfin, Albert, si de cet amour je vous donnais une preuve?

—Laquelle?

—L'offre de ma main.

—Oh! alors, Jeane, je croirais à votre amour; j'y croirais aveuglément, parce que vous êtes de ces femmes qui ne sauraient se donner sans amour.

—Tenez, Albert, entre autres idées étranges qui me viennent de je ne sais où, de vous peut-être, il me semble que notre mariage n'eût pas été un mariage vulgaire.

—Oh! combien de fois ce rêve......

—Achevez.

—Eh bien! oui, Jeane, il fut un jour, le premier jour que je vous vis, où, sentant l'action bien éphémère, hélas! que j'exerçais sur vous, je conçus le fol espoir de mériter votre amour, d'évincer Maurice et de m'unir à vous...... Mais vous allez sourire: ce n'était pas la modeste et candide Jeane du Morillon qui me séduisait alors; non, non; c'était une autre Jeane qui s'ignorait elle-même, et qui soudain à son insu se révélait par un symptôme.

—Quel symptôme?

—Cet attrait que je vous ai tout d'abord inspiré, dont vous avez rougi et triomphé; oui, ce penchant trahissait la Jeane qui, aujourd'hui, se révèle à moi hardiment et sans feinte; ce fut alors que je rêvai ce mariage. Ah! vous l'avez dit, il n'eût pas été un mariage vulgaire. Je vous introduisais dans ce monde brillant dont vous êtes née l'une des reines, et dont vous deveniez l'idole plus redoutée peut-être encore qu'adorée, car, Jeane, vous êtes de ces femmes que ne sont rien à demi; oui, faute, d'air, d'espace, de lumière, vous eussiez vécu, vieilli, ou plutôt végété obscurément au Maurillon, annihilée par une sorte d'honnête engourdissement de l'esprit et des sens, de tous points ressemblant à la vertu; mais, placée dans votre véritable milieu, votre puissance devait éclater irrésistible, presque effrayante pour tout autre que pour moi; aussi de là mes rêves de mariage.

—Et pourquoi eussiez-vous été seul à l'abri de cette puissance presque effrayante que, par moquerie, vous vous plaisez à m'attribuer?

—Je ne raille point, croyez-moi, Jeane; lorsque vous aurez atteint votre libre essor, votre complet développement, vous prendrez une terrible influence sur tous ceux qui vous approcheront, et elle serait d'autant plus effrayante que vous serez aimée davantage.

—J'admets, Albert, que vous parliez sérieusement; comment eussiez-vous seul échappé à cette influence, selon vous si redoutable?

—Parce que le feu n'agit pas sur le feu, l'aimant sur l'aimant, parce que nous nous ressemblons tellement et nous nous tenons si étroitement par certains côtés, que nous pouvons être complices, et jamais victimes l'un de l'autre.

—Vous parlez en énigmes.... mais ce qui est plus clair pour moi, c'est le sens de ces paroles prononcées par vous tout à l'heure: "L'influence que je prendrai sur ceux qui "m'approcheront sera d'autant plus effrayante que je serai aimée davantage!"

—Oui, j'ai dit cela, et je le répète....

—Albert, je serai donc, selon vous, beaucoup aimée?

—Il vous sera difficile de nombrer vos adorateurs.

—Et moi.... aimerai-je?....

—Dites-moi, Jeane, avez-vous entendu parler de don Juan?

—C'est, je crois, le type du séducteur inconstant.

—Et vous pouvez ajouter le type de l'homme possédé de la furie des plaisirs. Eh bien!...

—Eh bien?

—Il est d'étranges similitudes de nom. Ce type de la séduction, de la grâce, de l'inconstance et de la furie des plaisirs s'appelle don Juan, et vous, chère cousine, vous vous appelez....

—Jeane.

—En espagnol: dona Juana; comprenez-vous?

—C'est une allusion....

—Mieux que cela....

—C'est une insolence, alors?

—Au contraire, c'est un éloge, puisque j'aurais épousé dona Juana avec bonheur, avec ivresse....

—Quoi, Albert, vous auriez épousé avec bonheur, avec ivresse dona Juana, ce type féminin de l'inconstance et de la furie des plaisirs?

—Ces mots trop accentués pour qu'ils se rapportent à une femme, changent-ils en coquetterie effrénée, et, je le répète, j'aurais épousé avec ivresse, vous dis-je, et de plus avec confiance et sécurité dona Juana.

—Ma foi, la confiance, de la sécurité envers une dona Juana!.... c'est pousser loin l'amour du paradoxe, cher cousin.

—Non, car un charme séducteur et à l'inconstance de don Juan, elle joignait ses nobles vertus....

—Quoi.... lui.... des vertus?

—Nombreuses! et d'abord, la bonté; peut-on se montrer plus indulgent qu'il ne se montrait envers son fripon de valet? puis le courage; téméraire, chevaleresque, dédaigneux d'une vaine superstition, il redoutable inutilité [illegible] puis la charité, lorsqu'il vida sa bourse dans le bonnet du mendiant, [illegible] de la sainte humanité! enfin [illegible] Oui, [illegible] telles seraient les mâles qualités de dona Juana.

—Mais ses défauts.... et entre autres sa coquetterie effrénée?

—Ce défaut-là surtout, je l'aurais cultivé avec amour et développé avec reconnaissance!

—Vous.... le mari de dona Juana?

—Son mari, mieux plus encore, son amant, son confident le plus intime. Ainsi, que de folles et railleuses confidences échangées entre elle et moi, au sujet de cette foule de marionnettes vivantes qu'aurait fait grimacer un sourire le fil invisible de sa coquetterie! Un mot, une œillade de dona Juana, un léger serrement de main, une fleur détachée de son bouquet.... et voilà des hommes épanouis, rayonnants, transportés, superbes, contents d'eux-mêmes, et sûrs d'avoir touché le cœur de dona Juana. Mais soudain son insolent sourcil s'est froncé, l'ironie a plissé sa lèvre moqueuse; ou bien, à d'autres, elle a audacieusement prodigué mines engageantes, câlineries sentimentales, regards séducteurs, et voilà mes chèvres de la veille qui deviennent les désespérés, les furieux du lendemain. Le regret, le dépit, la jalousie, la rage, la haine impuissante les mord secrètement; leur âme est noyée de fiel; ils dévorent leurs larmes par orgueil et poursuivent de leurs malédictions étouffées la terrible et souriante dona Juana, qui venge ainsi sur l'homme la pauvre Jeane du Morillon!

—Oh! Albert..... taisez-vous, démon tentateur, taisez-vous......—murmura la jeune fille, l'œil brillant, la joue en feu, et de qui tous les instincts pervers semblaient se formuler et grandir à la voix de San Privato. Il poursuivit:

—Et les femmes!.... Ne fallait-il pas aussi que la pauvre Jeane du Morillon fût vengée de madame de Hansfeld, par dona Juana, sur les autres filles d'Eve!.... Voyez-la; elle paraît dans un salon, toutes les femmes la suivent d'un regard d'envie, de crainte ou de haine. Si courte que soit la laisse dont elles tiennent leurs fils, leur mari ou leur amant, elles la raccourcissent encore, et le raidissent à la briser..... elle se brise. Les fils, les amants, les maris s'échappent et sont emportés dans le tourbillon de la terrible dona Juana! Car elle possède la beauté splendide et, cent fois plus que la beauté, l'irrésistible attrait d'une coquetterie effrénée; la est sa force, sa souveraineté. Chacun croit triompher d'elle: les victimes appellent les victimes...... Infernale puissance de la femme qui, adorée de tous, n'appartient à personne, et de tous se rit dans son dédain superbe!........ Elle voit à ses pieds, palpitants d'amour, d'espoir ou d'angoisse, mais épuisés, inquiets, tremblants comme des jouvenceaux, les hommes les plus séduisants par les grâces de leur personne, ou les plus puissants par l'intelligence, par le courage, par la richesse, par le rang; de beaux jeunes gens cités pour leurs succès, d'intrépides capitaines, de profonds politiques, des Crésus vingt fois millionnaires, des grands seigneurs, des rois, des poëtes illustres, et pourtant, ô dona Juana! dona Juana! ces fronts cicatrisés par les batailles, couronnés par la royauté ou sacrés par le génie, tu les tiens servilement courbés sous le satin de ta bottine, parce que ces hommes sont à toi et que tu n'es pas à eux, parce que rien ne peut troubler l'inexorable sérénité de ton mépris pour tes adorateurs! Ces grands esprits, ces grands cœurs sont à tes pieds... tu les foules; ils souffrent, ils saignent, et tu passes, effeuillant ton bouquet d'un air distrait; tu passes, insatiable de triomphes et rêvant la conquête de ces inconnus qui n'ont pas encore subi ton redoutable empire!

—Oh! mystère étrange!—murmura Jeane, écoutant avidement les paroles de San-Privato,—vous dévoilez les plus secrètes aspirations de mon âme.... celles-là dont j'avais à peine conscience et que je craignais de m'avouer à moi-même; oui, ces triomphes d'une coquetterie infernale, je les rêvais.....vaguement, depuis que j'ai tant souffert. Ah! régner ainsi en souveraine.... pendant un jour ....me venger du mépris qui a brisé mon cœur, et mourir ensuite!

(*A continuer.*)

EUGÈNE SUE.

Décédé, hier, à 4 heures de l'après-midi, à l'âge de 46 ans, François GRIOT, natif du département de la Meurthe (France). Ses amis et connaissances sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 4 heures précises. Le convoi partira de sa dernière demeure, Chemin du Bayou.

Loterie du Maryland.

Voici le résultat de la dernière loterie du Maryland, tirée à Baltimore le 16 juillet 1856:

Nos	7821	$40,000
	18,419	15,000
	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
	18,471	1,000
	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
	7,419	1,000

Tous les numéros gagnants vendus à la Nouvelle-Orléans seront payés à présentation à M. J. BRENAN, encoignure des rues Manhatt et Tchoupitoulas.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU CRESCENT, à la Nouvelle-Orléans.

Conformément aux conditions requises de sa charte, la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent soumet le tableau suivant de ses affaires, savoir:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1856	$862,320 27
Montant de risques non expirés, 1er juillet 1855	144,177 31
	$1,006,497 58
Primes sur les risques d'incendies	$402,964 67
Primes sur les risques de la mer	256,000 00
Primes sur les risques de rivières	340,518 38
Primes sur les risques de la vie	4,493 00 — $1,006,497 58
Primes à déduire sur les risques non expirés	120,000 45
Primes remboursées	22,082 00 — 162,087 50
Montant de primes gagnées dans l'année expirée comme ci-dessus	$ 843,000 08
Pertes payées dans la même période, savoir:	
Sur les risques d'incendie	$142,000 91
" de la mer	132,772 20
" des rivières	212,710 13
	$486,349 24
Réassurances, frais, profits et pertes, intérêts, escompte, etc.	31,811 56—520,000 00
Bénéfice net dans l'année expirée le 30 juin 1856	$ 328,700 20

L'actif de la compagnie est comme suit:

Montant placé dans des bons et des hypothèques valant le double du montant prêté	$265,500 22
Prêts sur des actions de banques et actions publiques, à termes, $164,308	
Do—sur demande, $112,000	276,208 38
Effets à recevoir (billets sur primes)	330,946 11
Placé dans des propriétés	62,273 65
Placé dans des actions de banque, 920 actions	57,097 50
Placé dans des bons de la ville consolidés	33,730 00
Montant dû sur des primes en voie de perception	26,146 64
En caisse	179,097 08
	$1,113,000 00

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Qu'il soit connu que le 28 juillet 1856, pardevant moi, soussigné, Juge de Paix dûment [illegible], s'est présenté Charles J. Mansoni, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent, à la Nouvelle-Orléans, lequel ayant été dûment assermenté, conformément à la loi, déclare que le susdit tableau est une copie exacte des livres de la Compagnie.

(Signé) C. J. MANSONI, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 28 juillet 1856. (Signé) CHAS. M. BRADFORD.

La direction a décidé de payer comptant un intérêt de six pour cent sur les certificats de bénéfice non payés. Ces intérêts seront payés aux détenteurs des bons sur la présentation, à partir du deuxième lundi d'août prochain.

La direction a déclaré également un dividende de trente-trois un tiers pour cent sur les primes gagnées de la Compagnie dans l'année expirée le 30 juin 1856. Des certificats pour ledit dividende seront émis à partir du 25 septembre prochain.

THOS. A. ADAMS, Président.
GEO. JONAS, Vice-président.
C. J. MANSONI, Secrétaire.

DIRECTEURS.

John Watt,	R W Rutter,
J A Barelli,	T C B Yuille,
[illegible]	John D Bein,
J W Zacharie,	J W Carroll,
[illegible]	J Fellowes,
C T Buddecke,	[illegible]
W F Vredenburg,	Thos Henderson,
S H Kennedy,	S M Avendano,
R W Bowman,	[illegible]
H Frellsen,	N J Munroe,
W P Converse,	[illegible]
G F Hanuman,	W P Converse,
W E Seymour,	[illegible]
W G Robinson,	Geo Montgomery,
A Lecesne,	H B Newman.

29 juillet—1 an

LE GRAND REMEDE RUSSE POUR LE BIEN PUBLIC.

Chaque mère devrait avoir une boîte sous la main pour le cas où il surviendrait un accident à ses enfants.

REMEDE RUSSE DE READING.

C'est un remède qui a été inventé à Boston, qui est connu depuis trente ans, et que les médecins recommandent. Il guérit sûrement et promptement les brûlures, les hémorroïdes, les clous, les cors les vieilles cicatrices de toutes sortes, les boutons de fièvre, les ulcères, la gale, la teigne, l'urticaire, les ognons, les maladies de la peau, [illegible] Les ingrédients viennent de ce pays. [illegible] LA SALVE RUSSE [illegible]

REDDING & Co., propriétaires à Boston, Massachussetts.

A vendre à la Nouvelle Orléans, par J. WRIGHT & Co. Nos 21 et 151, rue de Chartres.

9 fev—1an,3p ville et camp

LES FRANCAIS, LES ESPAGNOLS ET LES ALLEMANDS,

Qui ont besoin d'acquérir une rapide connaissance de l'anglais, sans trop dépenser d'argent et de temps, doivent immédiatement s'adresser à l'établissement du professeur Brette, 13, rue St Charles.

Un nouveau cours commence cette semaine.

Vieux ou jeunes, tous peuvent facilement apprendre La méthode est essentiellement pratique.

On ne se sert d'aucune grammaire.

Une conversation continuelle a lieu entre le professeur et les élèves.

Il y est défendu de parler une autre langue que l'anglais.

Il y a des appartements pour les dames et les messieurs.

Pas d'enfans au-dessous de 12 ans.

Il y a aussi un cours pratique de français et d'espagnol. 15 juil—2m

VOLE

AU soussigné, dans la nuit du 25 courant à bord du bateau à vapeur *Flying Cloud*, les traites, billets, etc. suivants, savoir:

Une traite à vue sur l'Ohio Insurance and Trust Co. Bank, Cincinnati, Ohio, tirée par Scovil & Mead, payable à mon ordre et datée du 26 courant; montant..$6125 00

Une traite à vue sur le Merchants' Bank, New-York, tirée par la Banque de la Louisiane, à mon ordre et datée du 26 courant; montant..360 00

Un billet fait par H. Dehme, daté Cincinnati, 15 octobre 1855, payable à mon ordre le 15 juillet 1856; montant..4637 50

Un billet fait par Wm. Knox, Peoria, Ill., échéant et payable à mon ordre, le 1er août 1857, montant..921 50

Un billet fait par Wm. Knox, Peoria, Ill., échéant et payable à mon ordre, le 1er août 1856; montant..154 30

Un billet fait par Nelson Powell, Havana, Ill., échéant et payable à mon ordre, le 20 août 1856; montant..400 00

Un billet fait par John C. Schnelby, Peoria, Ill., payable à l'ordre de Wm. Knox et échéant par lui, à mon ordre, échéant le 9 juin 1856; montant..300 00

Un billet fait par John C. Schnelby, Peoria, Ill., échéant et payable à mon ordre, le 1er août 1856; montant..21 14

Un billet fait par Robert Borland et Daniel Potter, Peoria, Ill., échéant et payable à mon ordre, le 1er août 1856; montant..200 00

Un billet fait par Robert Borland et Daniel Potter, Peoria, Ill., échéant et payable à mon ordre, le 1er août 1857; montant..200 00

Un billet fait par Robert Borland et Daniel Potter, Peoria, Ill., échéant et payable à mon ordre, le 1er août 1858; montant..150 00

Egalement, environ $60 en or.

Le public est prévenu de ne pas négocier les traites et les billets ci-dessus mentionnés, car le paiement en a été arrêté. Quiconque remettra les dites traites et les dits billets à Scovil & Mead, No. 111, rue de Chartres, recevra les remerciements du soussigné et une récompense convenable.

29 juil—3 HARVEY SCOVIL.

O [illegible] prendre à loyer une femme de couleur [illegible] à [illegible] Tchoupitoulas.

AVIS.—Le soussigné étant sur son prochain départ pour l'Europe, prie les personnes auxquelles il peut devoir de présenter leur compte; il prie aussi celles qui lui doivent de venir régler. Nouvelle Orléans, 25 juillet 1856. JOHN CLAUSSEN. 26 juil—, 268, Royale

Collége Commercial de Dolbear. 106, rue du Canal. [illegible] 29 juil RUFUS DOLBEAR.

BACON—50 boucauts [illegible] à vendre par JOSEPH LANIER & Co.

CHANDELLES—[illegible] caisses [illegible], à vendre par JOSEPH LANIER & Co., 29, rue Tchoupitoulas.

AMIDON—[illegible] caisses [illegible] JOSEPH LANIER & Co.

HUILE DE LARD—[illegible] Cincinnati, à vendre par JOSEPH LANIER & Co.

WHISKEY [illegible]

EAU-DE-VIE [illegible] à vendre par [illegible]

DAMES [illegible] à vendre par [illegible]

VINS DE XERES.—Les soussignés seuls importateurs de vins de Xérès en caisses, de la maison Lacave & Echecopar de Cadix, offrent à vendre à leurs amis de la ville et de la campagne 250 caisses Xérès amontillado. A vendre par FAURES & NORMAN, 29 juil 33 et 35 rue Royale

VINS ROUGES.—25 barriques vin rouge pour familles; 15 do do St Estèphe do; 22 do do St Emilion vieux; 20 do de Margaux Médoc vieux; 2 do do Château St-Julien véritable 1847. A vendre par FAURES & NORMAN, 29 juil 33 et 35, rue Royale

SARDINES—10 caisses sardines de 50 boîtes chaque de Dufilho jr. 12 do 100 1/2 do do de do; 9 do 100 1/4 do do do do. A vendre par FAURES & NORMAN, 29 juil 33 et 35, rue Royale

CONSERVES ALIMENTAIRES, de Nicolas Rolland & Co, de Bordeaux: 500 boîtes truffes du Périgord; 1000 1/2 de cèpes à l'huile; 500 1/2 de champignons au naturel; 500 1/4 de pâtés truffés de foie gras de gibiers; [illegible] 2 caisses petits pois; 150 boîtes et demi-boîtes Lamproie; 150 do do Saumon à l'huile; 250 do do anguilles, filets de Soles, truites saumonées, aloses etc., etc.; 20 caisses coulis de tomates; 10 do cèpes farcies; 10 do gelée de fruits assortis. A vendre par FAURES & NORMAN, 29 juil 33 et 35, rue Royale

EXCURSIONS De l'autre côté du Lac. L'élégant bateau à vapeur ARROW, [illegible] partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, pour Mandeville, tous les MARDIS et VENDREDIS, à l'arrivée des chars de 9 heures du matin, jusqu'à nouvel ordre, à partir de vendredi, 18 du courant. [illegible] Le tout offert aux PLUS BAS PRIX de la place. 17 mars A. BROUSSEAU & Co.

J. CASAUX, SUCCESSEUR DE F. ROUMIEU, 65 Vieux Levée, [illegible] OFFRE à vendre les articles suivants: [illegible] 26 juil

QUELQUES balles de vieux tabac de Vuelta Abajo de première qualité, pour capes et tripes.—On offre de tabac de Cuba, qualité supérieure [illegible] A vendre par ANTONIO COSTA, No 16, rue de la Douane.

200,000 CIGARES importés directement de la Havane, comprenant Regalias, Reina Regalias, Londres, Milleras, Trabucos, Cabanas, Primeros, Conchas, etc., etc., marques célèbres, telles que: Neptune, Prensado, El Sol, Jackson, Washington, Constante, Florimond, Flor de Cosme, Vadeos, etc., etc. En magasin et à vendre par ANTONIO COSTA, 19juil—3m No 16, rue de la Douane.

CAFÉ—150 sacs café vert de la Havane, première qualité, en magasin et à vendre par ANTONIO COSTA, 19juil—3m No 16, rue de la Douane.

REÇU—Deux rames de papier satiné bleu de la plus grande dimension. En magasin quelques milliers de papiers de différentes couleurs. A vendre par ANTONIO COSTA, No 16, rue de la Douane.

Propriété de valeur à vendre, A BROWNSVILLE (TEXAS). LE soussigné, propriétaire du restaurant de Victor [illegible] à Brownsville [illegible] 10 juil—3m VICTOR HAUSELAUER.

L'ETOILE DU NORD. F. BLANCHARD, [illegible] PASSAGE DE LA BOURSE. LE sieur F. BLANCHARD a l'honneur de prévenir [illegible] ABSINTHE SUISSE [illegible] 5 juil—1m

LE TRAIT D'UNION, Journal français quotidien, PUBLIÉ A MEXICO. Prix de l'abonnement par mois, $2, non compris le port. S'adresser au bureau de l'Abeille. 29 juin—3p

VINS d'Oporto.—10 caisses vin d'Oporto [illegible] reçu tout récemment et à vendre par H. MEUGNIER, 6 juil-1m No. 51, rue de la Commune.

A VENDRE. DEUX-CENT-CINQUANTE paniers de champagne marque "Dalbeck et de Bettes" par P. CAZENAVE, seul agent. 1 juillet—1m No 60, rue de la Douane

A LOUER. Une belle propriété située à trois milles de la Baie St-Louis. [illegible] S'adresser à Mme Dubaine, rue de Quartier [illegible]

TABAC—[illegible] à vendre par E J HART & Co, 77 et 79, Tchoupitoulas.

QUININE—200 onces à vendre par E J HART & Co, 77 et 79, Tchoupitoulas

Produits d'Espagne. 75 [illegible] barriques de Valdepeñas [illegible] En magasin et à vendre par PABLO GELPI, 123 Vieille Levée

EN débarquement du navire Prinz Adalbert, de Bordeaux: [illegible] A vendre par HENRY VALETON, 99, rue St Louis.

EN débarquement du navire Prinz Adalbert, venant de Bordeaux: [illegible] A vendre par H. VALETON.

EAU de vie—[illegible] A vendre par EUG ROCHEREAU, 77 et 19 rue St Louis

EN débarquement du navire prins Adalbert, de Bordeaux: 50 barriques vin rouge Pauillac Médoc, 50 caisses vin blanc Haut Sauterne. A vendre par EUG ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St Louis

BOITES A HOUPPE, houppes et divers autres articles de Paris, à vendre par LEON PERRET & Cie, 14 juin 51, rue de Chartres

CHAPELLERIE et fournitures pour chapeliers, à vendre par LEON PERRET & Cie, 14 juin 51, rue de Chartres

Cigares de la Havane. UN grand assortiment de cigares de la Havane [illegible] par CABALLERO & BASUALDO, 20, Vieille-Levée, entre Douane et Bienville

Cigares de la Havane. 104,000 Cigares de la Havane récemment reçus en magasin par le brick américain Mary Elisabeth. C'est un bon assortiment de Londres, Millars, Panetelas et Regalias des meilleures marques, à vendre par CABALLERO & BASUALDO, 20, Vieille Levée, 10 juin entre Douane et Bienville

Marchandises nouvelles. NOUS venons de recevoir par le Columbia un bel assortiment de marchandises [illegible] pour dames et jeunes gens [illegible] A vendre par LAGAY & LECANU, 30 rue de Chartres

Confections nouvelles pour hommes. REÇU par le Columbia [illegible] LAGAY & LECANU, importateurs, 13 juin 30, rue de Chartres

EAUX de Vie—Reçu par le navire New England: 40 futailles Pinet & Co cognac; 60 futailles T. Mayeux Lafenillade, en douane, à vendre par SOSTHENE THOMAS, 9, Gravier.

EN débarquement du navire Archer, de Marseille [illegible]

GRAISSE—[illegible] HOLMES & CLAUSS, 14 rue Tchoupitoulas

JAMBONS—[illegible] HOLMES & CLAUSS, 14 rue Tchoupitoulas

[illegible] LEON & PINARD, [illegible]

TAPIS, NATTES, et Toiles peintes pour parquets, 10 rue de Chartres. REÇU dernièrement un grand assortiment de tapis, tels que: Tapis de VELOURS, etc; Tapis WILTON, tapisserie, tapis de BRUXELLES de triple épaisseur; Tapis INGRAIN, tapis de VENISE, etc. etc. Toiles à Plancher de toute dimension, qualité et largeur coupées à la demande; NATTES, 500 pièces, 4 quarts, 5 quarts et 6 quarts, blanches et en damiers, maintenant en débarquement. Le tout offert aux PLUS BAS PRIX de la place.

Mulets, &c. A VENDRE.—Un lot de jeunes chevaux et de mulets du Mexique, et cinq grosses juments de Mexique, pour la race. A vendre par D. ADAMS, Empire Stables, encoignure des rues Jackson et Tchoupitoulas.

A louer. Le magasin No. 47, rue des Magasins. S'adresser à BERNARD TURPIN, No 47 rue des Magasins.

PHARMACIE PERES. [illegible] D. PERES, Pharmacien de l'Université de Paris, coin de Bourbon et Conti [illegible] 11 juil—1m

A VENDRE Pour cause de départ, les propriétés ci-après: Une propriété rue Bourbon, entre Canal et Douane [illegible] Une maison rue Douane, entre Franklin et Rampart. Une maison rue Rampart, encoignure St-Anne [illegible] Une maison rue Bourgogne entre St-Philippe et Ursulines. Une maison rue Bayou, encoignure Galvez. Une maison rue Esplanade [illegible] Pour les conditions, qui seront libérales, s'adresser à F. CASTAING, De 11 heures à midi à la Bourse St-Louis.

TOILES! TOILES! 200 pièces, 25 yardes chacune, bonne toile coton [illegible] 200 pièces toile extra, pour familles, de Dunbar, Dixon & Co, célèbres fabricants, assortie, de $12 à $16. [illegible] P & E REILLY, 1 juil—tf Enc. Canal et Royale

EN magasin et dans les chais de la Douane: [illegible] A vendre par C. CAVAROC & Co, 26 juil 144, rue Royale

EN magasin: 40 barriques vin rouge bon ordinaire, [illegible] A vendre par C. CAVAROC & Co, 144 rue Royale

RIZ—40 tierçons de la Caroline, arrivés par Uncle Sam, à vendre par SOSTHENE THOMAS, No 9, Gravier.

BURTON ALE—20 bbls ale supérieure et très légère, à vendre par SOSTHENE THOMAS, 26 juil No 9, Gravier.

IMPORTATION directe.—100,000 cigares de la Havane, en magasin [illegible] CABALLERO & BASUALDO, No 20, Vieille Levée, entre Douane et Bienville.

SOURCES DE BLADON, DANS L'ALABAMA. MM. CONTOIS & WOOTEN, propriétaires de ces délicieuses eaux minérales [illegible] M. T. B. SMITH, No 18, rue de la Nouvelle-Levée. 7 juin—3m

Aux Habitants sucriers. LE soussigné, agent de Pappenel [illegible] G. LE BLANC & SON, 14, rue Carondelet

ATTENDU par le navire Mantic, venant de Bordeaux: 100 barriques vin rouge Médoc, [illegible] A vendre par LOUIS F. MAXENT, 10 juil 50, rue Toulouse

ATTENDU par navire Victorine, venant de Bordeaux: 30 barriques vin rouge Haut Talence 1852 [illegible] A vendre par LOUIS F. MAXENT, 50 rue Toulouse

DIVERS.—En magasin et à vendre par le soussigné: [illegible] TH CAPITAINE, 9 juil 12 rue Tchoupitoulas

TOILES d'Irlande et d'Ecosse.—Reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment [illegible] G. B. GRAHAM, No 96, rue Gravier.

BURLAPS.—6 balles, 40 pièces chacune [illegible] G. B. GRAHAM, No. 96, rue Gravier.

MARCHANDISES pour le Mexique.—En Douane [illegible] G. B. GRAHAM, 26, rue Gravier.

COUTEAUX pour échantillonner le coton [illegible] H. H. BARLOW & Co, 24 mai 13 rue du Canal

POUDRE—[illegible] LAROCHE & BERNARD [illegible]

PAPIER [illegible] TH. BARRAT BLANCHARD & Co, 26 juin 20 rue de la Vieille Levée

VINS [illegible] TH. BARRAT BLANCHARD & Co, 26 juin 20 rue de la Vieille-Levée

SUCRE [illegible] TH. BARRAT BLANCHARD & Co, 26 juin 20 rue de la Vieille-Levée

EN débarquement du navire Dudley, de Bordeaux: [illegible] A vendre par PERROS FRERES, Enc. Royale et Dumaine

LE soussigné offre aux plus bas prix du marché: [illegible] F. PARMEDE & SON.

VIN [illegible] E J HART & Co, 77 et 79, rue Tchoupitoulas

Loterie de l'Alabama (AUTORISÉE PAR L'ETAT DE L'ALABAMA.) Loterie de l'Académie Militaire du Sud. CLASSE F.—NOUVELLE SÉRIE. Pour être tirée dans la ville de Montgomery, Alabama, publiquement, le JEUDI 13 août 1856, sur le PLAN DE LA LOTERIE DE LA HAVANE. SAMUEL SWAN, directeur. Les lots s'élèvent à la somme de $204,000! Il sera réparti d'après le magnifique plan suivant: 30,000 numéros 15,185 lots.

1 Lot de	$40,000,	soit	$40,000	
1	do	15,000,	soit	15,000
1	do	7,000,	soit	7,000
1	do	3,000,	soit	3,000
1	do	2,000,	soit	2,000
1	do	1,100,	soit	1,100
1	do	1,000,	soit	1,000
10	do	300,	soit	3,000
100	do	100,	soit	10,000

Les billets entiers [illegible]

Tous les billets finissant par 0, 2, 4, 6, 8, sont pairs. Tous les billets finissant par 1, 3, 5, 7, 9, sont impairs. Toutes les lettres sont strictement confidentielles. Les numéros gagnants seront transmis aux acheteurs aussitôt après le tirage. Billet entier, $10—Moitié de billet, $5, quart de billet $2 50. Les billets gagnants sont payés au comptant ou changés pour d'autres billets, à l'un des deux bureaux. Les demandes de billets peuvent être adressées à S. SWAN & Co, Atlanta, Ga. S. SWAN, Montgomery, Ala. Ou par lettre, à la boîte 3, Bureau de Poste, Nlle Orléans. 11 juil—v.etc.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS, CITY HALL, 20 juin 1856. Avis par le présent donné qu'à partir du 1er juillet prochain, il sera ouvert, au bureau du Maire, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, un LIVRE DE PLAINTES pour inscrire tous les abus. Le soussigné, Maire, invite les citoyens à se servir de ce moyen pour porter à sa connaissance toutes violations des ordonnances et le nom d'un officier quelconque de la ville qui ne remplira pas ses devoirs, sur une intention est d'avoir recours à tous les moyens légaux pour faire respecter les lois et protéger les intérêts publics. CHAS M WATERMAN, Maire

Collége Commercial de Dolbear, No. 106, rue du Canal. L'Espagnol, l'allemand, l'anglais, l'arithmétique, la géométrie, l'arpentage, la navigation, l'écriture, la phonographie, la tenue des livres, etc., sont enseignés par des professeurs distingués. Il y a un professeur pour chaque branche, de sorte que les élèves ne perdent pas de temps. De nouvelles classes seront ouvertes, etc. 21 juillet RUFUS DOLBEAR

Avis aux habitants. LE soussigné offre à vendre un fort bon lot de cotonnade 3/4 du pays à 20 pour cent au-dessous du prix de revient. U. LAROUSSINI, maison Rouge, No 1, près du marché aux légumes

MADAME TURNER, No. 100 rue du Canal. AYANT fait beaucoup de commandes en France, aura à même d'offrir aux dames, ce automne, un fort assortiment de belles marchandises, comprenant: Articles de modes, de Modes, chapeaux, rubans, fleurs artificielles, plumes et coiffures, manteaux et mantelets du dernier genre, broderies importées directement des fabriques de Nancy. Prompte attention aux commandes [illegible] 16 juil—jusq nov.

AVIS. ON demande à acheter des esclaves depuis l'âge de 14 ans à 25 ans; les personnes qui en auraient à vendre peuvent s'adresser rue de la Douane, encoignure Bourbon, No. 86. DERBEY, Courtier.

LIBRAIRIE FRANÇAISE. Vve. HEBERT & Co., 160 Rue de Chartres 160 PAR les navires Robert et Heideberg, ouvrages brochés en 12 tomes [illegible] Voltaire, œuvres complètes, grand in 8o. [illegible] Les Fleurs animées, par Grandville. 24 juil

Changement de domicile. Le soussigné annonce à ses clients de la ville et de la campagne, et au public en général, qu'il a transporté son **Atelier Typographique** à l'encoignure des rues Chartres et Toulouse, No 157. [illegible] RUGGLES'S ROTARY PRESS, HOE'S CARD PRESS, Ruggles's Circular Card-Cutter, Hoe's Paper Cutting-Machine. H MERIDIER, 24 mai 157 rue de Chartres—Nlle-Orléans

Eaux d'Abita. L'HOTEL de ces célèbres sources d'Abita sera ouvert le 5 mai et dirigé par M. James Wall, ancien directeur du Louisiana Hotel. [illegible] J. B. BOSSIER, Sources d'Abita, Covington, Lne. 10 mai—tf

Littell, Payan & Carhart, ENTREPOT D'HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS, 118 et 120, rue Duane, entre Church et Broadway New-York. MANUFACTURE, Nos 311, BROAD STREET, NEWARK, N. J. et THOMAS C. PAYAN & Co, 74, rue du Canal, Nlle-Orléans (Lne.) JOHN C. LITTELL, THOMAS C. PAYAN, THOMAS F. CARHART 2 juil

EN magasin et à vendre par les soussignés: 150 barriques bon vin rouge ordinaire; [illegible] PAUL JUGE FILS & Co, 21 juillet 27 rue St-Louis

JUS DE FRUITS.—A vendre, 50 caisses jus de framboises et groseilles, pour clore une consignation DUNTZE & IKEN, 21 juil encoignure Royale et Conti

SARDINES à l'huile—3000 demi-boîtes sardines de Nantes; 500 1/2 do do, 1000 1/4 de do, à vendre par DUNTZE & IKEN, 21 juil enc. Royale et Conti

FROMAGE VERT—300 livres fromage Sapsago, à vendre par DUNTZE & IKEN, 21 juil enc. Royale et Conti

CONSERVES—2000 1/2 boîtes petits pois, [illegible] A vendre par DUNTZE & IKEN, 21 juil encoignure Royale et Conti

EN débarquement du navire Kenneth, de Marseille: 450 paniers huile d'olive, 12 bout., de J Pignoel; [illegible] 100 caisses Vermouth de Noilly & Co; 100 do Absinthe suisse de Ed Pernod; [illegible] A vendre par NUMA LACOSTE & Co, 2 juil 147 rue Royale

VIN—40 barriques vin rouge de Marseille, Bergasse. A vendre par NUMA LACOSTE & Co, 2 juil 147, rue Royale

SARDINES—15 caisses sardines à l'huile de 50 boîtes chaque, de J Colin; [illegible] A vendre par NUMA LACOSTE & Co, 2 juil 147, rue Royale

BOUTEILLES—150 paniers bouteilles bordelaises vides de 22 onces; [illegible] A vendre par NUMA LACOSTE & Co, 2 juil 147 rue Royale

Bottes, Souliers et Chapeaux. 975 caisses en débarquement du steamer Black Warrior, [illegible] L. HOBBS & Co, 12 et 14, rue de la Douane.

AVIS. LE soussigné a associé, aujourd'hui, à ses affaires, M. OCTAVE VOORHIES. La raison sociale sera désormais G. W. DUNBAR & Co. Nlle Orléans, 1er juin 1856. G. W. DUNBAR.

G. W. Dunbar & Co. MARCHANDS EN GROS DE BOTTES, SOULIERS ET BROGANS, No. 5, rue des Magasins. G. W. DUNBAR, O. VOORHIES.

CAFE [illegible] E. J. HART & Co, 77 et 79 Tchoupitoulas

ECOLES PUBLIQUES—Deux Districts. LES personnes postulant des places d'institutrices ou d'instituteurs dans les écoles publiques du Second District sont prévenues qu'elles auront à se présenter, lundi, 11 août, devant le comité des examinateurs pour subir l'examen requis par les règlements. L'examen commencera lundi, à 9 heures A. M. et se poursuivra tous les jours à la même heure pendant une semaine, dans la salle de délibérations de la direction. LE COMITÉ D'EXAMEN. 26 juillet—au17a

AVIS. LA Cour du Troisième Juge de Paix, à l'encoignure Douane et Passage de la Bourse, est maintenant ouverte. Les heures de bureau sont de 8 heures du matin à 3 heures de l'après-midi et de 4 à 6 heures. 26 juil—1m JOHN W. ANDREWS

Taxes d'Etat. Bureau du Collecteur, No 8, rue St-Pierre, bâtisses Pontalba. LE soussigné, collecteur des taxes d'Etat du Deuxième District, annonce aux contribuables que le délai fixé par la loi pour le paiement des taxes d'Etat expire le 1er août prochain. Ceux qui n'ont pas encore payé leurs taxes, ceux qui exercent une profession quelconque et n'ont payé leurs licences sont priés de venir les payer à son bureau avant l'expiration du délai, afin d'éviter des poursuites. 21 juil—1m JOS HERNANDEZ

Avis aux Contribuables DELINQUANTS ET AUTRES. BUREAU DE L'ASSISTANT AVOCAT DE LA VILLE. Nouvelle-Orléans, 17 juillet 1856. LE soussigné ayant été dûment nommé assistant avocat de la ville, donne avis à tous les débiteurs de la ville, pour taxes, licences ou autre impôt, d'avoir à se présenter à son bureau et régler leurs comptes. F. C. LAVILLE, Assistant avocat de la ville. Bureau, No 18, Passage de la Bourse, entre les rues Douane et Canal. 21 juil—3m

Pension bourgeoise. LA soussignée annonce respectueusement au public qu'elle a ouvert sa pension bourgeoise au coin des rues Chartres et St Louis et qu'elle est prête à recevoir les étrangers et ceux qui voudront bien lui accorder leur patronage. Les appartements sont bien aérés. La table sera pourvue de tout ce que fournira le marché. Les conditions sont libérales. Mme. HERDON, Hotel Chotrand, 17 juillet—3m encoignure Chartres et St Louis

HORACE HARBY. 186 RUE DU CAMP 186 Annonce à sa clientèle et aux dames en général qu'il s'est décidé à vendre au PRIX COUTANT, tous les marchandises de printemps et d'été. Les personnes qui ont besoin de marchandises sèches feront bien de venir [illegible] Une réduction de 30 pour cent sera faite sur les articles suivants: [illegible] Cols [illegible] en valenciennes, [illegible] HORACE HARBY, 16juin 186 rue du Camp

INSTITUTION A. DARROT. 184 rue Toulouse, entre Bourgogne & Rampart. CETTE institution est dirigée, depuis le 1er Mai, par M. A. Darrot, ex-professeur aux Ecoles publiques et au collége Audubon depuis sa fondation. Les classes seront ouvertes à dater du 2 Juin, de 8 1/2 à 2 heures et de 4 1/2 à 6 heures du soir.

Guérison par l'eau. L'ETABLISSEMENT du Dr CHARLES MUNDE, à Florence, Mass., où les maladies sont traitées par l'eau, ayant été agrandi et amélioré, est ouvert et prêt à recevoir les malades. [illegible] 21 juin

Changement de domicile. FRANÇOIS GALOGNE, Quatrième Juge de Paix, a transporté son bureau au No 19, rue St-Pierre, bâtisses Pontalba. 15 mai

Avis. LES personnes qui doivent à l'ancienne maison Y. Quadreny & Co, sont priées de venir payer leurs comptes [illegible] ANTO COSTA, liquidateur

EN débarquement des navires Heidelberg & [illegible] Robert, du Havre: [illegible]

REÇU par le Havre [illegible]

EN débarquement [illegible] HENRY VALETON, 99 St Louis

CIGARES de la Havane—[illegible] caisses, en débarquement [illegible] 1,002,700 cigares de différentes qualités et des marques suivantes: 220,000 Gallant Fireman; 161,000 Nueva Empresa et Habaneros; 150,000 Rio Bella et Flor de un dia; 100,000 Ingenuidad et Siempre; 50,000 Monte Cristo et Haydee; 75,000 El Sol; 45,000 Washington; 40,000 Know Something et New World; 35,000 Tres Marias et Floridana. 1,002,700. A vendre en douane ou droits payés, par LASERRE & ZIQUEL, 25 Nouvelle Levée, 19 juil encoignure Natchez Alley

A VENDRE en débarquement des navires Robert et Heidelberg: [illegible] A vendre par SOSTHENE THOMAS, 16 juil 9 Gravier

20 barils vin blanc de Cette, à vendre par P. CUSACHS BRO. & CO, 16 juil Enc. Royale et St-Philippe

PROVISIONS. PROVISIONS—100 barils Mess M. O. et prime porc; [illegible] A vendre par WHITE & DUPEIRE, 20 St Vieille Levée.

SOUTHERN CLOTHING MANUFACTORY, No 134, Chartres, entre St-Louis et Toulouse. E[illegible] & Co, désirent faire savoir au public, [illegible] Tout acheteur habitant pourra être remplir dans le plus bref délai, [illegible] 25 fév

Bains de la rue Conti, Entre les rues Bourbon et Dauphine. TENUS PAR F. GAUPP. CET établissement, qui avait été fermé depuis deux mois pour cause de réparations, est maintenant ouvert au public. Les bains de la rue Conti peuvent se vanter aujourd'hui au nombre des établissements les plus confortables de ce genre et le public y retrouvera toujours la propreté la plus grande comme dans les plus empressés. On trouvera en tout temps des BAINS DE VAPEUR dans cet établissement, qui envoie également des bains à domicile. 20 mars—4m

Marchandises nouvelles POUR L'ETE. LAGAY & LECANU, 30, rue de Chartres, Importateurs de confections pour hommes, jeunes gens et enfans. NOUS avons l'honneur de faire savoir au public et aux familles de la Nouvelle-Orléans que nous avons reçu par les derniers arrivages de France et par ceux du Nord: [illegible] LAGAY & LECANU, 30, rue de Chartres

Confections d'été pour hommes. 125 [illegible] LAGAY & LECANU, 30, rue de Chartres.

200 douzaines chemises françaises, [illegible] LEON PERRET & CO, 31, rue de Chartres

DE toutes les grandeurs pour baptêmes, etc. [illegible] LEON PERRET & Cie, 31 rue de Chartres

PLUMEAUX de toutes les grandeurs [illegible] LEON PERRET & CO, 31, rue de Chartres

RUBANS [illegible] LEON PERRET & Co, 31 rue de Chartres

CHAMPAGNE.—En débarquement du navire Heidelberg du Havre: [illegible] de Joseph Perrier Fils & Co, [illegible] A vendre par B. TALAMON, 181, rue Royale

CHOCOLAT D'ANGERS—40 paniers [illegible] B TALAMON, 181, rue Royale

VINAIGRE de Bordeaux—40 barils en magasin et à vendre par B TALAMON, 181, rue Royale

VERMOUTH—[illegible] caisses de la marque Noilly, Prat & Co. à vendre par B TALAMON, 181 rue Royale

EAU DE VIE—[illegible] B TALAMON, 181, rue Royale

HUILE D'OLIVE—[illegible] B TALAMON, 181, rue Royale

EN magasin—[illegible] E. LAMBERT, 40, rue des Magasins

[illegible] Dr L. DURRBACH, [illegible]